

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES COMITES SPORTIFS DEPARTEMENTAUX NOTICE EXPLICATIVE DEMANDE DE SUBVENTION 2018

I. SAISIE

- Vous êtes invités à renseigner toutes les parties de la demande de subvention en minuscules et pas en majuscules. Tout dossier incomplet sera renvoyé dans son intégralité et ne pourra donc pas être étudié.
- Il est vivement recommandé d'éviter les retours – lignes ou entrées dans la mesure où les champs à compléter sont limités en nombre de caractères.
- La saisie du compte de résultats 2017 ou 2016 n'est pas obligatoire si vous disposez d'un rapport d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes. Dans ce cas, il convient d'annexer le rapport complet de ce dernier (compte de résultats, bilan financier, et annexes) lors de l'envoi papier. Toutefois, il convient de saisir le budget prévisionnel 2017.
- Veillez à respecter l'équilibre entre le total des charges et des produits lorsque vous saisissez les comptes financiers de l'association.
- Renseignez le formulaire exclusivement de manière électronique et non manuscrite.
- Il n'est pas obligatoire de tout saisir le même jour. Il suffira dans ce cas d'enregistrer le formulaire sur votre ordinateur. Utilisez uniquement le bouton « **ENREGISTRER** » qui se situe en haut du formulaire. L'utilisation de toute autre procédure d'enregistrement ne vous permettrait plus de modifier ou compléter votre formulaire.
- A la fin de votre saisie, il vous est demandé d'**imprimer** 2 exemplaires de l'imprimé de demande de subvention dûment complété y compris les annexes (1 exemplaire à conserver, 1 exemplaire à nous adresser).

II. TRANSMISSION

A/ DELAJ : **impérativement avant le 15 septembre 2017**

B/ CONTENU DU DOSSIER ET MODE DE TRANSMISSION :

Documents	Transmission par voie électronique		Transmission par voie postale	commentaires
Imprimé de subvention	<input checked="" type="checkbox"/>	ET	<input checked="" type="checkbox"/>	Double transmission obligatoire.
Fiches actions	<input checked="" type="checkbox"/>	ET	<input checked="" type="checkbox"/>	Disponible sur le site Aisne.com
Fiche récapitulative	<input checked="" type="checkbox"/>	ET	<input checked="" type="checkbox"/>	Disponible sur le site Aisne.com
Rapport complet de l'expert comptable et du commissaire aux comptes	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Obligatoire pour les comités qui perçoivent plus de 150 000 € de subventions publiques par an. Facultatif pour les autres comités.

Documents	Transmission par voie électronique		Transmission par voie postale	commentaires
Tableau de rémunération des 3 plus hauts cadres bénévoles et salariés	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Obligatoire pour les comités qui perçoivent plus de 150 000 € de subventions publiques par an.
RIB	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rapport AG	<input checked="" type="checkbox"/>	OU	<input checked="" type="checkbox"/>	
Copie des statuts	<input checked="" type="checkbox"/>	OU	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en cas de modifications ou lors d'une première demande
Fiche bilan des actions N-1	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche pré-remplie (non disponible sur le site Aisne.com)
Coordonnées des clubs et détails des licenciés	<input checked="" type="checkbox"/>	OU	<input checked="" type="checkbox"/>	Imprimé A3 pré-rempli (non disponible sur le site Aisne.com). Version électronique disponible sur demande auprès du SSC
Tout autre document que vous jugerez utile	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

Adresse pour transmission par voie postale :

**Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Aisne
Service Sport et Culture
Rue Paul Doumer
02013 LAON Cedex**

Cette transmission par voie postale est impérative, vaudra dépôt officiel de la demande de subvention et déclenchera un courrier d'accusé de réception.
Vous pourrez conserver le second exemplaire signé.

Adresse pour transmission par voie électronique :

desct.sport.culture@aisne.fr

L'objet de votre mail devra impérativement débuter par le mot SPORT (en majuscules).
Exemple : objet : SPORT -CD -natation Subv 2018

Mais, cette *seule* transmission ne vaudra pas dépôt officiel de la demande de subvention en l'absence actuelle de signature électronique.
Les documents complétés et adressés par voie électronique devront correspondre exactement à la version transmise par voie postale.
En cas de divergences, seule la version signée transmise par voie postale sera prise en compte.

Résumé, pour la transmission par voie électronique :

1. Dès ma première saisie, j'enregistre mon formulaire sur mon ordinateur (mon répertoire) en utilisant le bouton « ENREGISTRER » situé en haut de ce même formulaire ;
2. Je peux ainsi venir le compléter à plusieurs reprises si nécessaire ;
3. Après l'avoir complété de manière définitive, je transmets mon formulaire par courriel en le mettant en pièce jointe (format Pdf) ;
4. J'envoie mon courriel à l'adresse électronique indiquée en respectant les consignes décrites pour l'objet du message et en intitulant mon fichier tel que prévu dans l'encadré figurant ci-dessus.